

Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau

Projet de plan d'action 2024-2028 sur la conservation de la biodiversité

Adopté le 24 janvier 2024 par le
Conseil des maires de la MRC de
Papineau



Plan d'action sur la conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau

AVANT-PROPOS

Lors de l'adoption de la Stratégie de conservation de la biodiversité en juin 2020, le territoire de la MRC de Papineau comprenait 24 municipalités locales. Les collectes d'informations, les analyses et les consultations ont donc été effectuées en conséquence. Depuis janvier 2022, la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette s'est jointe au territoire de la MRC de Papineau. Le réseau de corridors écologiques identifié dans la Stratégie de conservation de la biodiversité devra donc être ajusté afin d'y intégrer ce nouveau territoire. Le présent plan d'action prévoit d'ailleurs une telle démarche.

LISTES DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LA BIODIVERSITÉ

- M. Daniel Picard, Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens (président du Comité)
- Benoit Lauzon, préfet de la MRC de Papineau
- M. Paul-André David, maire de la municipalité de Papineauville
- M. David Pharand, maire de la municipalité de Duhamel
- Mme Liane Nowell, Kenauk
- Mme Chantal Leduc, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Mme Ann Lévesque, Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée
- M. Patrick Gravel, Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens
- M. Guillaume Gendreau-Lefèvre, Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
- Mme Marie-Ève Roy, Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée
- M. Gilles Martel, Fondation Biodiversi-Terre
- Mme Nathalie Magnan, Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
- Mme Annie Morrisseau, Conservation de la nature Canada
- Luc Poirier, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- M. Jean-François Houle, Parc national de Plaisance
- Mme Maria Jose Maezo, Union des producteurs agricoles et programme ALUS

TABLES DES MATIÈRES

Introduction.....	1
1. La MRC de Papineau et la conservation de la biodiversité	3
2. Processus d'élaboration du plan d'action 2024-2028.....	6
2.1. Formulation des enjeux.....	6
2.2. Choix des actions	6
2.2.1. Priorisation des actions par la méthode Q	6
2.2.2. Analyse et validation des actions par le Comité sur la biodiversité	7
3. Enjeux sur la conservation de la biodiversité sur le territoire de la MRC	8
3.1. Enjeu 1 : Maintien et amélioration de la biodiversité	8
3.2. Enjeu 2 : Maintien et amélioration de la qualité de l'eau	10
3.3. Enjeu 3 : Adhésion de la population.....	11
3.4. Enjeu 4 : Développement et maintien de partenariats	11
3.5. Enjeu 5 : Transfert de connaissance et financement des projets	12
4. Plan d'action 2024-2028 sur la conservation de la biodiversité	14
Conclusion	26
ANNEXE A. Résumé des six étapes d'élaboration de la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau	27
ANNEXE B. Utilisation de la méthode Q pour soutenir la priorisation des actions de la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau (Lévesque et Fouqueray, 2020)	29

LISTE DES CARTES

Carte 1	Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau, juin 2020	4
---------	---	---

LISTE DES ACRONYMES

ALUS	Alternative land uses services
CARNE	Commission de l'aménagement, des ressources naturelles et de l'environnement de la MRC de Papineau
CCA	Comité consultatif agricole de la MRC de Papineau
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
COBALI	Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre
CNC	Conservation de la Nature Canada
CREDDO	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
EEE	Espèce exotique envahissante
EMVS	Espèce menacée, vulnérable ou susceptible d'être désignée ainsi
FFQ	Fondation de la faune du Québec
ISFORT	Institut des Sciences de la forêt tempérée
LCPN	<i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel, C-61.01.</i>
Loi 46	<i>Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions, L.Q., 2021, c. 1.</i>
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV RPNS	Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
ONU	Organisation des Nations unies
UQQ	Université du Québec en Outaouais
SAD	Schéma d'aménagement et de développement révisé

DÉFINITIONS

Aires protégées

Territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées¹; un registre des aires protégées est tenu à jour par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.²

Biodiversité

Ensemble des gènes, des espèces et des écosystèmes d'une région ou d'un milieu donné. Le terme « biodiversité » couvre les trois niveaux auxquels la biodiversité est traditionnellement associée, soit la diversité génétique (diversité des gènes au sein d'une espèce), la diversité des espèces (diversité entre les espèces) et la diversité au niveau des écosystèmes (diversité à un niveau d'organisation plus élevé qui comprend la diversité des différents processus et interactions durables entre les espèces, leurs habitats et l'environnement).³

En d'autres termes, la biodiversité est la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la diversité au sein des espèces, et entre espèces, ainsi que celles des écosystèmes »⁴ Indissociable de la crise climatique.

Conservation

Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration, l'aménagement et la mise en valeur durable, visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures.⁵

Corridor écologique

Passage terrestre ou aquatique qui connecte des territoires entre eux. [...] le corridor écologique permet aux animaux de se déplacer et aux végétaux de se disperser vers des habitats où ils peuvent [compléter toutes les étapes de leur cycle de vie et] combler leurs besoins vitaux. Les corridors écologiques permettent donc aux espèces sauvages de rester en santé et de maintenir la biodiversité.⁶

¹ *Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN)*. Chapitre C-61.01.

² Dy, GOULWEN, Myriam MARTEL, Martin JOLY ET Geneviève DUFOUR TREMBLAY. (2018). *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques – Démarche de réalisation*. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels et Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique, Québec, 75 p. [En ligne].

³ Idem 2.

⁴ Convention de l'Organisation des Nations unies (ONU) sur la diversité biologique. (1992). [En ligne : https://treaties.un.org/doc/Treaties/1992/06/19920605%2008-44%20PM/Ch_XXVII_08p.pdf].

⁵ LIMOGES, B., G. BOISSEAU, L. GRATTON ET R. KASISI, R., 2013. « Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ ». *Le Naturaliste canadien*, no 137, vol. 2, p. 21-27.

⁶ Conservation de la nature Canada. (2023). *Corridors écologiques*. Accueil – Corridors écologiques. [En ligne].

Crise climatique

Ensemble des phénomènes récents de dérèglement du climat de la planète, notamment sous l'effet du réchauffement climatique, ainsi que la façon dont ces transformations perturbent et dégradent les écosystèmes de la planète. Indissociable de la perte de biodiversité (Inspiré de <https://swf.ca/fr/climat/>)

Derniers massifs forestiers d'importance⁷

Réseaux de forêts exemplaires les plus au sud du territoire de la MRC de Papineau, majoritairement localisés dans la zone agricole et dans la zone périphérique au parc national de Plaisance.

Écosystème

Environnement biologique incluant tous les organismes vivants d'un milieu particulier, ainsi que toutes les composantes physiques avec lesquelles les organismes interagissent, tels que l'air, le sol, l'eau et la lumière du soleil (par exemple : une forêt, une rivière ou un milieu humide).⁸

Espèce exotique envahissante

Espèce dont l'introduction ou la propagation menace l'environnement, l'économie, la société ou la santé humaine. Ces espèces peuvent provenir d'autres continents, de pays voisins ou d'autres écosystèmes à l'intérieur du Canada.⁹

Espèce parapluie

Espèce animale ou végétale (souvent à habitat étendu) dont les besoins sont similaires à ceux de nombreuses autres espèces vivant dans le même habitat. En assurant la protection de ces organismes, on protège également les autres espèces végétales et animales du même territoire.¹⁰

Forêt ancienne

Forêt qui n'a pas subi de perturbations importantes, comme des feux de forêt ou des coupes à blanc, depuis un siècle ou plus. La composition et la durée de vie d'une forêt peuvent grandement varier en fonction du climat, de la géographie et de la composition des sols.¹¹

Fragmentation

Processus conduisant à la division d'un habitat continu en petites sous-unités non continues.¹²

Milieu humide et hydrique

Lieux d'origine naturelle ou anthropique qui se distinguent par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l'état est stagnant ou en mouvement. Lorsque l'eau est en mouvement, elle peut s'écouler

⁷ Terme employé par la MRC de Papineau et dont la définition est une définition libre.

⁸ Conservation de la nature Canada. (2023). Glossaire. Accueil - Nos actions - Ressources - Glossaire. [En ligne].

⁹ Idem 8.

¹⁰ Idem 8.

¹¹ Idem 8.

¹² Idem 8.

avec un débit régulier ou intermittent. Un milieu humide est également caractérisé par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles.¹³

Outils légaux et d'aménagement du territoire

Les outils légaux et d'aménagement du territoire permettront de protéger légalement certains territoires et de conserver les acquis, mais surtout de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC afin notamment d'y intégrer des corridors écologiques et des contraintes du territoire tels les milieux humides et hydriques, les zones de fortes pentes, les zones inondables et les zones à risque de glissements de terrain.¹⁴

Protection

Ensemble de moyens visant à maintenir l'état et la dynamique naturels des écosystèmes et à prévenir ou à atténuer les menaces à la biodiversité.¹⁵

Services écologiques

Les fonctions écologiques sont les processus biologiques et physicochimiques de fonctionnement et de maintien de l'écosystème qui se réalisent sans intervention humaine, et les services écosystémiques, comme les bénéfices que retire l'homme de ces processus. Ainsi, les services écosystémiques et les fonctions écologiques sont liés, mais résultent de deux visions différentes : les fonctions écologiques répondent à une vision écocentree, alors que les services écosystémiques renvoient à une vision anthropocentree (directe ou indirecte) des écosystèmes et de leur fonctionnement.¹⁶

Milieu d'intérêt écologique (appelé Secteur d'intérêt écologique dans le document)

Milieux naturels se démarquant par leur fragilité, par les fonctions écologiques qu'ils remplissent, par leurs caractéristiques naturelles remarquables, par leur caractère représentatif ou par leur potentiel de restauration. La protection de la biodiversité de ces milieux requiert généralement des mesures spécifiques de protection, allant jusqu'à la création d'une aire protégée.¹⁷

Point chaud

Un point chaud de biodiversité, ou zone critique de biodiversité, est une zone biogéographique, terrestre ou marine, possédant une grande richesse de biodiversité particulièrement menacée par l'activité humaine¹⁸.

¹³ Loi sur la qualité de l'environnement. Chapitre Q-2. Art. 46.0.2.

¹⁴ Idem 7.

¹⁵ Idem 2.

¹⁶ Idem 2.

¹⁷ Idem 2.

¹⁸ Wikipédia : Point chaud de biodiversité.

INTRODUCTION

L'importance de conserver et d'utiliser durablement les espaces naturels et la diversité biologique qui les habite a été officiellement reconnue à l'échelle mondiale en 1992 lors de la publication de la *Convention sur la diversité biologique*¹⁹. Signée et ratifiée entre autres par le Canada, cette convention vise la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en offrant aux nations signataires l'encadrement nécessaire pour évaluer leur effort actuel pour la conservation de la biodiversité et pour améliorer leurs lacunes. Suivant la signature de cette Convention, le Canada a élaboré et adopté, en 1995, la *Stratégie canadienne de la biodiversité*²⁰, laquelle prévoit entre autres les trois objectifs suivants :

- Conserver la biodiversité et utiliser de façon durable les ressources biologiques;
- Améliorer notre connaissance des écosystèmes et notre capacité de gérer les ressources;
- Promouvoir la sensibilisation à la nécessité de conserver la biodiversité et d'utiliser de façon durable les ressources biologiques.

Le succès de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et de la Stratégie canadienne dépend principalement de l'implication et de la contribution de la société à la réalisation des objectifs identifiés dans ces initiatives.

En décembre 2020, le gouvernement du Québec avait annoncé avoir atteint sa cible de conservation de 17% du territoire du Québec en aires protégées, respectant ainsi son engagement auprès de la communauté internationale. Il faut toutefois noter que ce réseau d'aires protégées est principalement situé dans le nord du Québec, laissant le sud du Québec pauvre en aires protégées.

Plus récemment, une nouvelle cible mondiale de conservation a été annoncée, soit la conservation de 30 % des milieux terrestres et aquatiques d'ici 2030. Cette cible est intégrée dans le Cadre mondial de Kunming – Montréal pour la biodiversité, document phare adopté lors de la Conférence de l'ONU sur la biodiversité tenue en décembre 2022. De nombreux pays, dont le Canada, se sont alors engagés officiellement à respecter cette cible de conservation.

En ouverture de la 15e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CdP-15), le premier ministre, M. François Legault, s'est engagé à doter le Québec d'un Plan Nature 2030 qui aura notamment comme objectifs d'atteindre la cible de conservation de 30 % du territoire québécois, de soutenir les initiatives autochtones de conservation, de soutenir des actions visant à agir sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité.

Source : [Mobilisation nationale pour l'élaboration du Plan Nature 2030 - Consultation Québec \(quebec.ca\)](https://www.mobilisationnature.ca/fr/consultation-quebec)

Soucieuse de la conservation de la biodiversité sur son territoire, la MRC de Papineau s'est dotée d'une Stratégie de conservation de la biodiversité en juin 2020 et travaille à l'élaboration d'un plan d'action qui permettra de mettre en œuvre cette Stratégie. Avec la Stratégie et son plan

¹⁹ Nations Unies. (1992). Convention sur la diversité biologique. [En ligne] : <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>

²⁰ BiodivCanada. (n. d.). Stratégie canadienne de la biodiversité. [En ligne] : <https://www.biodivcanada.ca/strategie-et-plan-daction-de-biodiversite-nationale/strategie-canadienne-de-la-biodiversite>

d'action, la MRC souhaite que, à terme, les seuils de conservation du territoire de la MRC atteignent la cible québécoise de conservation du territoire de 30 % par le biais d'outils légaux et d'outils d'aménagement du territoire. Le présent document met de l'avant l'historique, les étapes de réalisation et l'explication des enjeux ayant mené au plan d'action de la Stratégie.

1. LA MRC DE PAPINEAU ET LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

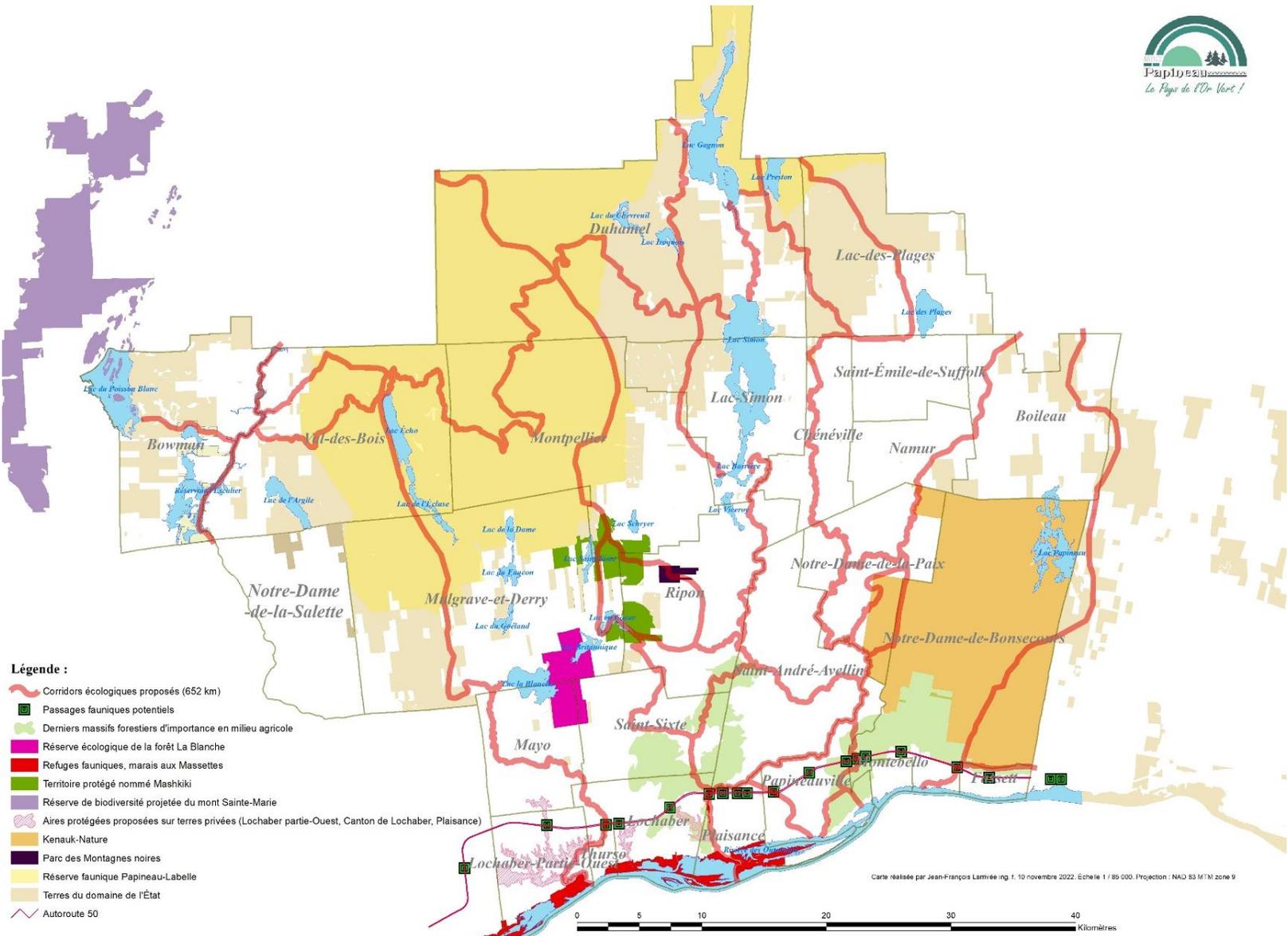
En avril 2018, le Conseil des maires de la MRC de Papineau a mandaté le Service de l'aménagement du territoire de la MRC dans le but de dresser un portrait des secteurs d'intérêt écologique du territoire de la MRC et de réfléchir aux principes qui devraient guider une éventuelle stratégie de conservation de la biodiversité. Ces réflexions ont mené, en août 2019, à la création du Comité sur la biodiversité de la MRC dont le mandat consiste à élaborer une stratégie pour la protection et la connectivité du territoire de la MRC de Papineau.

Ainsi, suivant la volonté de faire davantage sur son territoire en termes de conservation de la biodiversité et de ses habitats, le Conseil des maires de la MRC de Papineau a adopté la Stratégie de conservation de la biodiversité (voir Carte 1) en juin 2020. Cette Stratégie identifie plus de 650 km de corridors écologiques qui permettront de maintenir ou de rétablir la connectivité pour les déplacements fauniques et la propagation de la flore entre six secteurs d'intérêt écologique à protéger ou à aménager durablement. Plus précisément, la Stratégie prévoit :

- 240 km de corridors écologiques en milieu agricole et 429 km de corridors écologiques en milieu forestier.
- des corridors écologiques en milieu agricole d'au moins 40 m de largeur (20 m de part et d'autre des cours d'eau) qui correspondent aux grandes rivières du territoire de la MRC et à leurs berges. Ces corridors serviront à identifier les endroits où des interventions pour rétablir la connectivité écologique devront être réalisées.
- des corridors écologiques en milieu forestier d'au minimum 500 m de largeur, localisés aux endroits où le couvert forestier n'est pas ou très peu fragmenté. Ils serviront à maintenir la connectivité du territoire pour les déplacements fauniques et la propagation de la flore.
- un réseau des derniers massifs forestiers d'importance en milieu agricole qui servira d'outil pour le maintien et le rétablissement de la connectivité du territoire, surtout dans le sud de la MRC.
- des zones de fortes érosions non construisibles et non cultivables qui constituent un outil pour le maintien et le rétablissement de la connectivité du territoire, surtout dans le sud de la MRC.

Avec l'adoption de sa Stratégie de conservation, la MRC de Papineau s'engage aussi à participer à l'atteinte d'une cible de conservation de 30 % de son territoire par le biais d'outils légaux et d'outils d'aménagement du territoire. Il s'agira de protéger légalement certains territoires et de conserver les acquis, mais surtout de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC afin notamment d'y intégrer des corridors écologiques et des contraintes du territoire telles les milieux humides et hydriques, les zones de fortes pentes, les zones inondables et les zones à risque de glissements de terrain. Cet engagement permettra entre autres de consolider le réseau de territoires conservés dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Carte 1 Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau, juin 2020



La Stratégie identifie huit objectifs pour atteindre la cible de conservation de 30 % du territoire :

1. Offrir aux espèces fauniques et floristiques des conditions favorables à leur déplacement et à leur propagation, et à l'accomplissement de leur cycle de vie;
2. Maintenir ou rétablir les endroits du territoire qui assurent la connectivité écologique entre les six secteurs d'intérêts écologiques suivants :
 - le parc national de Plaisance;
 - le territoire de Kenauk-Nature;
 - la réserve faunique Papineau-Labelle;
 - le territoire mis en réserve Mashkiki;
 - la réserve écologique de la forêt La Blanche;
 - le projet d'une réserve de biodiversité du mont Sainte-Marie.
3. Identifier les milieux naturels du territoire à conserver ou à restaurer, particulièrement les noyaux importants de la biodiversité de notre territoire, ainsi que les corridors de connectivité écologique qui serviront à les relier entre eux.
4. Rétablir la connectivité écologique en milieu agricole et le long des grandes rivières du territoire.
5. Identifier les endroits névralgiques du réseau routier où planifier des passages fauniques;
6. Préserver durablement les paysages naturels de la MRC de Papineau des altérations anthropiques irréversibles;
7. Encourager la conservation volontaire sur les terres privées aux endroits stratégiques, en partenariat avec Conservation de la Nature Canada, à l'aide d'incitatifs financiers;
8. Protéger la qualité de l'eau.

En tenant compte de ces objectifs, le Comité sur la biodiversité et le Service de l'aménagement du territoire ont été en mesure de proposer une stratégie de conservation de la biodiversité basée sur une démarche scientifique, laquelle a pris en compte la réalité de chaque municipalité locale. Un résumé de la démarche d'élaboration de la Stratégie est disponible à l'ANNEXE A.

Afin de concrétiser la vision de la Stratégie et de la mettre en œuvre, le Comité sur la biodiversité et le Service de l'aménagement du territoire ont été mandatés, en juin 2020, d'élaborer un plan d'action qui répond aux enjeux de conservation de la biodiversité du territoire de la MRC. De plus, le plan d'action vise l'atteinte de la cible de conservation de 30 % du territoire. Ce plan d'action est présenté au chapitre 4 du présent document.

Le territoire de la MRC de Papineau est d'ailleurs compris dans un important corridor faunique et floristique nord-américain qui s'étend du parc des Adirondacks (dans l'état de New York) au parc national du Mont-Tremblant. Sur le territoire de la MRC de Papineau, ce corridor se traduit par un lien naturel entre le Parc National de Plaisance et le Parc national du Mont-Tremblant.

2. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION 2024-2028

2.1. À la suite de l'adoption de la Stratégie de conservation de la biodiversité en juin 2020, le Comité sur la biodiversité, en collaboration avec le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, a travaillé à l'élaboration du plan d'action de la Stratégie. Trois grandes étapes ont permis l'élaboration du plan d'action : la Formulation des enjeux, la Choix des actions

Le comité a énoncé 45 actions pour l'ensemble des enjeux identifiés en suivant une démarche scientifique et sociale. Ces actions découlent des consultations auprès des municipalités locales et des partenaires, ainsi que des recommandations du Forum sur une proposition de stratégie de conservation de la biodiversité. Puisqu'il s'agit d'un nombre important d'actions et que la MRC de Papineau aspire à obtenir des résultats, le Comité sur la biodiversité et le Service de l'aménagement du territoire ont priorisé les actions que la MRC devrait entreprendre pour répondre aux objectifs de la Stratégie. Cet exercice s'est effectué en deux temps. D'abord, une priorisation des actions par la méthode Q a été effectuée. Ensuite, une analyse et une validation des actions ont été réalisées par le Comité sur la biodiversité.

Priorisation des actions par la méthode Q et l'Analyse et validation des actions par le Comité.

2.2. Formulation des enjeux

Afin que les différentes réalités rencontrées sur le territoire de la MRC en matière de conservation de la biodiversité soient représentées dans le plan d'action, cinq enjeux prioritaires ont été déterminés à partir :

- 1) du portrait de la biodiversité et de la connectivité du territoire issu de la Stratégie de conservation de la biodiversité;
- 2) des recommandations issues du Forum sur une proposition de stratégie de conservation de la biodiversité, tenue en mars 2020, à Montebello;
- 3) des consultations réalisées auprès des municipalités locales et
- 4) des consultations réalisées auprès de nos partenaires.

Les cinq enjeux prioritaires sont énumérés ci-dessous et décrits au [chapitre 3](#).

Enjeu 1	Maintien et amélioration de la biodiversité
Enjeu 2	Maintien et amélioration de la qualité de l'eau
Enjeu 3	Adhésion de la population
Enjeu 4	Développement et maintien de partenariats
Enjeu 5	Transfert de connaissance et financement des projets (en lien avec la Stratégie de conservation de la biodiversité)

2.3. Choix des actions

Le comité a énoncé 45 actions pour l'ensemble des enjeux identifiés en suivant une démarche scientifique et sociale. Ces actions découlent des consultations auprès des municipalités locales et des partenaires, ainsi que des recommandations du Forum sur une proposition de stratégie de conservation de la biodiversité. Puisqu'il s'agit d'un nombre important d'actions et que la MRC de

Papineau aspire à obtenir des résultats, le Comité sur la biodiversité et le Service de l'aménagement du territoire ont priorisé les actions que la MRC devrait entreprendre pour répondre aux objectifs de la Stratégie. Cet exercice s'est effectué en deux temps. D'abord, une priorisation des actions par la méthode Q a été effectuée. Ensuite, une analyse et une validation des actions ont été réalisées par le Comité sur la biodiversité.

2.3.1. Priorisation des actions par la méthode Q

La Chaire de recherche du Canada en économie écologique de l'Université du Québec en Outaouais a réalisé une priorisation des 45 actions selon la méthode Q. Cette méthode consiste à classer des énoncés en fonction de leur importance pour un enjeu ou une problématique donnée. Il s'agit d'une méthode qui fait appel à une classification d'énoncés qualitatifs et à des analyses statistiques des données. En appliquant la méthode Q à la priorisation des actions, cela permet de cerner les actions qui font consensus à une plus grande échelle auprès des groupes ciblés et de connaître les actions prioritaires.

Un sondage de priorisation a donc été envoyé à quatre groupes cibles du territoire de la MRC : les élus, les gestionnaires municipaux, les membres du Comité sur la biodiversité et des acteurs d'importance dans la gestion du territoire. À terme, 36 sondages ont été comptabilisés, puis analysés par la méthode Q.

La méthodologie et les résultats de l'analyse par la méthode Q sont détaillés dans le rapport intitulé « Utilisation de la méthode Q pour soutenir la priorisation des actions de la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau » présenté à l'ANNEXE B.

2.3.2. Analyse et validation des actions par le Comité sur la biodiversité

Après avoir pris connaissance des résultats de l'analyse de priorisation des actions selon la méthode Q, le Comité sur la biodiversité et le Service de l'aménagement du territoire ont analysé les actions et conservé celles qui répondent aux enjeux prioritaires de conservation de la biodiversité préalablement identifiés. Majoritairement favorisé par le Comité sur la biodiversité, l'intégration dans le SAD des corridors de connectivité identifiés dans la Stratégie de conservation de la biodiversité a été identifiée comme action essentielle pour favoriser l'atteinte de notre cible de conservation du territoire de 30 %.

Le plan d'action, qui intègre les actions priorisées par le Comité, est présenté au [tableau 2](#).

3. ENJEUX SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

3.1. Enjeu 1 : Maintien et amélioration de la biodiversité

Si l'on tient compte de la présence d'un nombre important d'espèces rares, menacées ou vulnérables sur son territoire, la MRC de Papineau fait partie des points chauds de la biodiversité au Québec²¹. Les nombreux inventaires réalisés au courant des dernières années sur le territoire de la MRC renforcent cette idée de *points chauds de la biodiversité* notamment par la découverte de plusieurs secteurs riches en espèces floristiques à statut particulier. Cependant, avec la pression humaine sur les milieux naturels qui s'accroît sur notre territoire et qui modifie les composantes fauniques et floristiques locales, l'accomplissement du cycle de vie, ainsi que les déplacements de la faune et la flore sont de plus en plus complexes et limités. Les réseaux routiers, les ensembles résidentiels et les vastes champs agricoles peuvent constituer des barrières aux déplacements de la faune et à la propagation de la flore. Sans encadrement adéquat, ces activités humaines peuvent endommager, fragmenter ou faire disparaître des habitats sensibles du territoire essentiel pour la biodiversité.

Les activités humaines, comme l'agriculture, le développement urbain, les activités minières, la villégiature (incluant la navigation de plaisance) et le récréotourisme, facilitent également la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE) qui ont, elles aussi, des impacts négatifs sur la biodiversité. Les EEE menacent entre autres la santé et la sécurité humaine, nuisent aux écosystèmes naturels, réduisent la productivité et la régénération des forêts, perturbent les activités reliées à l'agriculture et à la foresterie, et entravent les activités récréatives et touristiques²². Par exemple, les EEE végétales sont caractérisées par une production accrue de biomasse, ce qui rend difficile leur cohabitation avec d'autres espèces végétales. En effet, la propagation des EEE végétales entraîne généralement un appauvrissement de la biodiversité (aussi appelée homogénéisation), car les EEE présentent souvent des caractéristiques qui leur permettent d'être plus efficaces que la majorité des espèces indigènes pour compétitionner les ressources et les espaces disponibles. Elles peuvent donc se développer rapidement en grandes colonies denses et dominer un milieu naturel autrefois colonisé par une multitude d'espèces indigènes.

Dans la MRC de Papineau, les EEE sont présentes surtout au sud de la région près de la rivière des Outaouais, mais sont tout de même présentes dans les municipalités du nord-ouest et de l'est. Les espèces les plus rencontrées sont le roseau commun (*Phragmites australis*), la renouée du Japon (*Falopia japonica*) et le myriophylle à épi (*Myriophyllum spicatum*). Certaines espèces de nerprun (*Fragula alnus* et *Rhamnus cathartica*) commencent leur apparition dans le sud de la MRC et leur progression doit faire l'objet d'une surveillance accrue. Aussi, des efforts importants de contrôle et d'éradication des colonies de roseaux communs dans le parc national de Plaisance et en périphérie de celui-ci sont en cours depuis déjà quelques années.

²¹ Tardif et autres. (2005). Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

²² Commission de la Capitale Nationale (CCN). (s.d.). Les plantes exotiques envahissantes dans la région de la capitale. En ligne : <https://ccn-ncc.gc.ca/les-plantes-envahissantes-dans-la-capitale>;

La MRC de Papineau a tout avantage à planifier dès maintenant la conservation de la biodiversité et la connectivité écologique de son territoire. Cet exercice de planification nécessite non seulement une connaissance fine du territoire, mais également une adaptation de la réglementation applicable et un accompagnement des organisations sur notre territoire et sur les territoires voisins. Tous les acteurs impliqués ont la responsabilité de planifier judicieusement l'aménagement du territoire au bénéfice des citoyens et de la nature.

En mars 2021, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*²³ (LCPN) a fait l'objet d'une réforme lorsque la Loi 46²⁴ est entrée en vigueur. Auparavant, la LCPN prévoyait cinq types d'aires protégées, dont l'attribution des statuts varie en fonction des objectifs poursuivis, des activités qui y sont interdites et des caractéristiques du milieu à protéger : la réserve de biodiversité, la réserve aquatique, la réserve écologique, le paysage humanisé et la réserve naturelle. Avec la réforme de la LCPN, trois statuts additionnels d'aires protégées sont ajoutés : l'aire protégée d'initiative autochtone, la réserve marine et l'aire protégée d'utilisation durable. Ce dernier statut est particulier, car il vise la protection des écosystèmes et des habitats, mais aussi des valeurs culturelles qui y sont associées. Ainsi, une aire protégée d'utilisation durable permettrait de préserver la majeure partie de la zone dans des conditions naturelles, mais aussi d'utiliser les ressources naturelles du territoire au bénéfice de la population locale. Ces aires protégées sont généralement vastes et une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielles et compatible avec la conservation de la nature est possible sur une minorité du territoire. La MRC souhaite donc explorer cette nouvelle catégorie d'aires protégées. Les milieux naturels désignés par un plan selon l'article 13 de la LCPN et d'autres mesures de conservation efficaces (AMCE) , reconnu par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) seront aussi analysés par la MRC afin de bonifier les aires protégées sur le territoire.

En mettant en œuvre des actions concrètes pour le maintien et l'amélioration de la biodiversité sur son territoire, la MRC de Papineau souhaite se rapprocher de la cible de conservation de 30 % de son territoire d'ici 2030 dont elle s'est fixée dans la Stratégie de conservation de la biodiversité. En comparaison, la MRC de Papineau n'avait que 4% de son territoire protégé par le biais d'outils légaux en 2023.

* Source: Pourcentages estimés avec des outils géomatiques à partir du Registre des aires protégées du Québec 2023

Les milieux agricoles doivent également être reconnus comme des milieux d'importance pour la biodiversité, lesquels hébergent plusieurs espèces, dont particulièrement les oiseaux champêtres spécifiques à ces habitats. 13 espèces ont d'ailleurs été ciblées pour le milieu agricole de l'Outaouais et des projets de conservation pour le goglu des prés, la sturnelle des prés, l'hirondelle rustique, le monarque et la couleuvre tachetée ont été réalisés dans la MRC depuis 2021 avec le programme

ALUS. https://alus.ca/wp-content/uploads/2023/01/Outaouais_Especes-en-peril_Outouais_VFinal.pdf

https://alus.ca/wp-content/uploads/2023/01/Outaouais_Species-at-risk_VF.pdf

²³ Idem 1.

²⁴ Idem Erreur ! Signet non défini..

3.2. Enjeu 2 : Maintien et amélioration de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau de la rivière des Outaouais et des principaux cours d'eau de la MRC de Papineau est perturbée par plusieurs activités humaines qui peuvent affecter la qualité de l'eau de ces tributaires. Les activités qui influencent le plus la qualité de l'eau sont l'agriculture, le développement urbain, les activités minières, la villégiature (incluant la navigation de plaisance) et le récréotourisme.

L'ensemble de ces activités humaines facilitent également la propagation des EEE qui ont, elles aussi, des impacts négatifs sur le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau. L'utilisation d'embarcations de plaisance mal nettoyées et les activités d'horticultures résidentielles sont quelques-unes des raisons pour lesquelles les EEE se propagent en bordure et dans les plans d'eau. Lorsque présentes dans ces milieux, les EEE peuvent provoquer un rétrécissement des voies navigables, une nuisance pour la pêche et la baignade, l'obstruction des prises d'eau potable et une dégradation de l'aspect esthétique²⁵. En termes de conservation de la biodiversité, en raison notamment de leur grande compétitivité, les EEE remplacent généralement assez rapidement les espèces indigènes que l'on retrouve dans un milieu. Cela affecte donc la disponibilité des habitats et des sites d'alimentation essentiels à certaines espèces aquatiques et semi-aquatiques.

Dans les milieux hydriques de la MRC de Papineau, les EEE sont présentes surtout au sud de la région près de la rivière des Outaouais et, dans une moindre mesure, dans les municipalités du nord-ouest et de l'est du territoire. Comme énuméré précédemment, le roseau commun, la renouée du Japon et le myriophylle à épi sont les espèces les plus rencontrées et recensées sur le territoire de la MRC. Il est donc important pour la MRC de Papineau de surveiller ces milieux afin de limiter la propagation de ces EEE.

Il existe des solutions relativement simples et accessibles pour maintenir et améliorer la qualité de l'eau. L'implantation de bandes riveraines adéquates avec une largeur suffisante pour endiguer les apports de sédiments et de nutriments (p. ex., phosphate) et réduire la température de l'eau est une des pistes à privilégier. Cela permettra d'améliorer la qualité de l'eau en limitant les intrants, et de créer des habitats favorables à la biodiversité.

Pour contrer la sédimentation, une piste de solution à envisager est de s'assurer que la réglementation en place en matière de gestion des cours (incluant les traverses de cours d'eau) soit adéquatement appliquée sur le territoire. La construction de traverses de cours d'eau (p. ex. ponts et ponceaux) est régie par une réglementation municipale dans laquelle une gestion des sédiments est prévue. Toutefois, il est possible que certaines traverses soient désuètes ou mal aménagées et que des apports importants de sédiments soient envoyés dans le plan d'eau. Pour endiguer plusieurs sources de sédimentation dans nos cours d'eau, il est important de prévoir une application ferme de la réglementation ainsi qu'un mécanisme de suivi exhaustif de l'efficacité des traverses de cours d'eau.

²⁵ Organisme de bassin versant fleuve Saint-Jean. (2021). Veiller à la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques. En ligne : <https://obvfleuvestjean.com/especes-envahissantes/>

Le plan d'action de la Stratégie prendra aussi en compte les milieux humides et hydriques à conserver ou à restaurer identifiés dans le Plan régional des milieux humides et hydriques. Un ajustement des corridors de connectivité déjà identifiés dans la Stratégie est d'ailleurs à prévoir en fonction des milieux humides et hydriques jugés prioritaires pour la conservation. Avec les berges et les cours d'eau, les milieux humides sont des endroits privilégiés par la faune et la flore, et sont des secteurs privilégiés par la MRC dans l'atteinte de sa cible de conservation de 30 %.

3.3. Enjeu 3 : Adhésion de la population

L'adhésion de la population est un préalable au succès de la mise en œuvre de la Stratégie de conservation de la biodiversité, puisque la conservation de la biodiversité touche de près ou de loin chaque communauté. Dès l'élaboration de la Stratégie, déjà plusieurs groupes sectoriels se sont mobilisés, intéressés et impliqués dans la démarche entreprise par la MRC : les municipalités locales, les élus municipaux, les responsables des secteurs agricoles et forestiers, les citoyens, les écoliers, les médias, etc. Ces groupes sectoriels sont primordiaux pour assurer la réussite de la Stratégie et faire rayonner les initiatives entreprises par la MRC et par les organisations du territoire en matière de conservation de la biodiversité. D'ailleurs, cette diversité d'intervenants est reflétée dans la composition du Comité sur la biodiversité, constitué d'une quinzaine de membres issus de milieux très variés.

Le plan d'action de la Stratégie comprend donc plusieurs actions visant à assurer l'adhésion de la population par l'éducation et la diffusion d'informations à l'égard de la conservation de la biodiversité et du suivi de l'avancement du plan d'action. À cet effet, les médias seront particulièrement sollicités et utilisés comme moyens de communication afin d'échanger, d'informer et d'obtenir de l'information des divers groupes sectoriels mentionnés au paragraphe précédent.

À l'heure actuelle, plusieurs organisations sur le territoire de la MRC bénéficient déjà d'une expertise et d'un réseau qui est bénéfique à la mobilisation de la population et d'autres groupes cibles. La MRC a donc tout intérêt à mettre de l'avant et à profiter ces ressources et ces expertises dans la réalisation de certaines actions du plan d'action. La MRC collabore déjà avec une multitude d'acteurs et d'experts spécialisés notamment en conservation, en éducation, en science et en concertation. La poursuite de ces collaborations est donc essentielle à la réussite de la mise en œuvre de la Stratégie sur le territoire de la MRC.

La mobilisation des grands propriétaires fonciers, particulièrement dans les derniers massifs forestiers d'importance au sud du territoire, constitue un défi important dans l'atteinte de notre cible de conservation du territoire de 30 %. La collaboration avec nos partenaires est donc un atout important pour orienter les interventions de tous et pour atteindre des objectifs communs.

3.4. Enjeu 4 : Développement et maintien de partenariats

La Stratégie de conservation de la biodiversité a comme principal objectif de maintenir et de rétablir la connectivité pour les déplacements de la faune et la propagation de la flore sur le territoire de la MRC. La biodiversité ne se limite toutefois pas aux outils d'aménagement et de planification du territoire en vigueur ou aux limites géographiques pour se déplacer et accomplir leur cycle de vie. Les réflexions qui mènent à la détermination de corridors écologiques doivent donc être cohérentes avec ce principe.

Pour être conséquente à ce principe, la MRC de Papineau a consulté les MRC limitrophes à son territoire dans le but de connaître les initiatives réalisées, en cours de réalisation ou prévues en matière de conservation de la biodiversité. La MRC de Papineau a ainsi été en mesure d'arrimer sa vision de planification et d'aménagement du territoire avec celles de ces partenaires et de tracer des corridors écologiques conséquents sur son territoire. Par exemple, les corridors écologiques identifiés dans la Stratégie de la MRC de Papineau sont cohérents avec les secteurs d'intérêt écologiques et les corridors identifiés dans la Stratégie de conservation des milieux naturels de la MRC d'Argenteuil²⁶. La MRC veut s'assurer que la cohérence entre les diverses initiatives mises en place par les MRC voisines (Antoine-Labelle, Argenteuil, Collines-de-l'Outaouais, Laurentides, Vallée-de-la-Gatineau, Ville de Gatineau) soit conservée à travers le temps.

D'autres organisations œuvrant dans les domaines de la biodiversité, de la science, du tourisme, de la concertation, de la gouvernance et de la conservation ont aussi été consultées dans l'élaboration de la Stratégie et de son plan d'action. Au-delà de l'adoption du plan d'action sur la conservation de la biodiversité, la MRC de Papineau devra aussi poursuivre ses collaborations avec ses partenaires, ainsi que créer de nouveaux partenaires en fonction des défis qui se présentent à elle.

En termes de partenariats, il est important de poursuivre les efforts avec les multiples intervenants du milieu agricole afin de maintenir ou de rétablir la connectivité écologique au sein de cette trame. Il en est de même pour les intervenants du milieu aquatique qui seront assurément interpellés dans la réalisation de projets en lien avec les lacs et cours d'eau visés par la Stratégie de conservation de la biodiversité.

3.5. Enjeu 5 : Transfert de connaissance et financement des projets

La MRC de Papineau identifie aussi le transfert de connaissance à l'égard de la conservation de la biodiversité comme un enjeu important pour l'opérationnalisation de la Stratégie. En effet, bien que les municipalités locales et nos partenaires aient été consultés lors de l'élaboration de la Stratégie de conservation de la biodiversité, la MRC convient que les différents intervenants impliqués souhaitent être davantage informés et outillés en matière de conservation de la biodiversité sur le territoire. Ainsi, des formations variées et des outils adaptés à la réalité de chaque acteur devront faire partie intégrante du plan d'action.

Par notre participation au Fonds des municipalités pour la biodiversité, de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ), la MRC de Papineau sera prochainement en mesure d'octroyer du financement pour la réalisation de projets ou d'activités qui cadrent avec le plan d'action de la Stratégie de conservation de la biodiversité. Il faut toutefois noter que, bien que les modalités d'utilisation du Fonds soient connues au niveau de la FFQ, la MRC de Papineau devra déterminer les critères de sélection relatifs à l'utilisation du financement disponible.

²⁶ MRC d'Argenteuil. (2016). Rapport final de la Stratégie de conservation des milieux naturels d'Argenteuil.. En ligne : https://argenteuil.qc.ca/wp-content/uploads/2020/11/Strat%C3%A9gie_conservation_milieux_naturels_MRC_dArgenteuil_2016.pdf

Il sera aussi question d'utiliser certains montants du Fonds des municipalités pour la biodiversité comme levier financier dans la recherche de financement pour la réalisation de projets de plus grande envergure ou nécessitant une plus grande enveloppe budgétaire.

4. PLAN D'ACTION 2024-2028 SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le plan d'action de la Stratégie de conservation de la biodiversité se veut un document de mise en œuvre évolutif, c'est-à-dire qu'une révision des enjeux et des actions est prévue sur une base quinquennale. Le plan d'action a donc été réfléchi et construit pour refléter les orientations régionales, sur une période de cinq ans, à l'égard des actions que la MRC souhaite entreprendre afin de conserver sa biodiversité et ses habitats.

Le plan d'action contient sept objectifs transversaux à savoir :

OBJECTIF A - Assurer la conservation de 30 % du territoire de la MRC par le biais d'outils légaux et d'aménagement du territoire.

OBJECTIF B - Communiquer et diffuser efficacement les connaissances en matière de conservation de la biodiversité.

OBJECTIF C - Rétablir la connectivité écologique dans la zone agricole et de part et d'autre des grands axes routiers.

OBJECTIF D - Acquérir et développer des connaissances sur la conservation de la biodiversité.

OBJECTIF E - Assurer une approche régionale de la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie.

OBJECTIF F - Accompagner, mobiliser et former l'ensemble des municipalités locales à l'égard de la conservation de la biodiversité.

Chaque objectif transversal se conjugue avec un ou plusieurs indicateurs de suivi et cibles. L'échéancier prévu, les partenaires potentiels, ainsi que les enjeux associés accompagnent chaque action et permettront de guider et d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action. En raison de la nature transversale de plusieurs actions, celles-ci peuvent être associées à un ou plusieurs enjeux décrits au [chapitre 3](#). Un suivi de la mise en œuvre du plan d'action est prévu chaque année.

OBJECTIF A - Assurer la conservation de 30 % du territoire de la MRC par le biais d'outils légaux et d'aménagement du territoire

Indicateurs de suivi	Cibles
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des corridors de connectivité, en y incluant ceux de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, au Schéma d'aménagement et de développement révisé • Pourcentage du territoire de la MRC conservé par le biais d'outils légaux et d'aménagement du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des corridors de connectivité, en y incluant ceux de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) révisé • 30 % du territoire de la MRC conservé par le biais d'outils légaux ou d'aménagement du territoire

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
A-1	Modifier le SAD en appliquant des dispositions particulières dans le document complémentaire et en prévoyant des affectations du territoire liées à la conservation de la biodiversité notamment dans les corridors de connectivité écologiques et dans les derniers massifs forestiers d'importance en milieu agricole identifié dans la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau	2026-2028	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales - Ministères concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau
A-2	Intégrer la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette dans la Stratégie de conservation de la biodiversité (et la carte des corridors)	2025-2026	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau
A-3	Mettre à jour annuellement le pourcentage de territoire conservé par des outils légaux et d'aménagement du territoire	2024-2028	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales - Ministères concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau

A-4	Évaluer les opportunités de jumeler les corridors de connectivité écologiques avec les sentiers et corridors dédiés au récréotourisme	2025	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales - Organismes concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau
A-5	Évaluer la possibilité de conserver les zones de fortes érosions, non constructibles et non cultivables identifiées dans la Stratégie de conservation de la biodiversité	2024	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales concernées - Union des producteurs agricoles - Ministères concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et amélioration de la biodiversité

OBJECTIF B - Communiquer et diffuser efficacement les connaissances en matière de conservation de la biodiversité

Indicateurs de suivi	Cibles
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communications (publicités, infolettres, articles et publications dans les médias sociaux) concernant la conservation de la biodiversité publiées annuellement par la MRC • Nombre de projets dans les écoles pour lesquels la MRC s'est impliquée 	<ul style="list-style-type: none"> • 12 communications concernant la conservation de la biodiversité publiées annuellement par la MRC • 3 projets visant la conservation de la biodiversité réalisés dans les écoles et dont la MRC s'est impliquée

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
B-1	Promouvoir les bons coups de la MRC en matière de conservation de la biodiversité.	2024-2028	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales - Partenaires intéressés - ALUS 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de la population - Développement et maintien de partenariats
B-2	Accompagner les organismes concernés dans l'éducation des jeunes face à la conservation de la biodiversité.	2025-2027	<ul style="list-style-type: none"> - Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens - Centre de service scolaire - Parc national de Plaisance - OBV RPNS 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de la population - Développement et maintien de partenariats
B-3	Sensibiliser la population sur la protection de la biodiversité	2024-2028	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales - Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens - Centre de service scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de la population - Transfert de connaissance et financement des projets

			<ul style="list-style-type: none">- Parc national de Plaisance- OBV RPNS- CREDDO- CNC- ALUS	
--	--	--	---	--

OBJECTIF C - Rétablir la connectivité écologique dans la zone agricole et de part et d'autre des grands axes routiers

Indicateurs de suivi	Cibles
<ul style="list-style-type: none"> Mise en vigueur d'un plan de lutte régional aux espèces exotiques envahissantes (EEE) Nombre de projets d'aménagement forestier durable et d'éducation aux bonnes pratiques agricoles auxquels la MRC a collaboré Nombre de projets de protection de bandes riveraines et/ou habitats d'importance auxquels la MRC a collaboré 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un Plan de lutte aux EEE 3 projets auxquels la MRC collabore chaque année 3 projets auxquels la MRC collabore chaque année

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
C-1	Poursuivre les communications avec Kenauk Nature et le parc national de Plaisance afin de rétablir la connectivité écologique dans la zone agricole périphérique à ces deux organisations	2024-2028	<ul style="list-style-type: none"> UPA/ALUS Municipalités locales Kenauk Nature Conservation de la nature Canada (CNC) Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBVRPNS) Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien et amélioration de la biodiversité Maintien et amélioration de la qualité de l'eau Développement et maintien de partenariats
C-2	Participer à la création et la mise en œuvre d'un plan de lutte régional aux espèces exotiques envahissantes	2025-2026	<ul style="list-style-type: none"> Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) OBVRPNS COBALI 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien et amélioration de la biodiversité Maintien et amélioration de la qualité de l'eau

			<ul style="list-style-type: none"> - Parc National de Plaisance - Municipalités locales - Ministères concernés - Union des producteurs agricoles 	
C-3	Collaborer à la mise en place de projets de protection des bandes riveraines	2024-2027	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales - ALUS/ Union des producteurs agricoles - OBVRPNS - COBALI - CREDDO - Organisations du milieu agricole - Capital Nature 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau Développement et maintien de partenariats
C-4	Collaborer à la mise en place de projets d'aménagement forestier durable et d'éducation aux bonnes pratiques sylvicoles	2024-2028	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales - Organisations du milieu forestier - Agence des forêts privées - Conseillers forestiers de l'Outaouais - Kenauk-Nature - ALUS/ Union des producteurs agricoles - CNC - OBV RPNS 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau Développement et maintien de partenariats
C-5	Collaborer à la mise en place de projets sur l'efficacité des passages fauniques et l'implantation de clôtures le long des grands axes routiers (notamment l'autoroute 50)	2024-2025	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères concernés - Institut des Sciences de la forêt tempérée (ISFORT)/UQO - CREDDO - Université McGill 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et amélioration de la biodiversité - Développement et maintien de partenariats

			<ul style="list-style-type: none"> - CNC - Éco-corridor Laurentiens 	
C-6	Poursuivre les discussions avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour assurer un nombre adéquat de passages fauniques potentiels fonctionnels pour la biodiversité	2024-2025	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères concernés - ISFORT/UQO - CREDDO - Université McGill - CNC - Éco-corridor Laurentiens 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et amélioration de la biodiversité - Développement et maintien de partenariats
C-7	Évaluer la pertinence de mettre en place un système de compensation pour les agriculteurs en échange d'effort de conservation et de rétablissement de la biodiversité.	2024	<ul style="list-style-type: none"> - ALUS/Union des producteurs agricoles - Ministères concernés - Municipalités locales - ISFORT/UQO - CREDDO - Clubs agri-conseil 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau - Développement et maintien de partenariats

OBJECTIF D - Acquérir et développer des connaissances sur la conservation de la biodiversité

Indicateurs de suivi	Cibles
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares d'inventaires fauniques et floristiques (ou secteurs inventoriés) réalisés annuellement dans les corridors et sur le territoire de la MRC • Formation obtenue concernant les outils législatifs en lien avec la conservation de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • 50 hectares d'inventaires fauniques et floristiques (ou secteurs inventoriés) réalisés annuellement dans les corridors et sur le territoire de la MRC • Une formation par année pour les employés de la MRC et les municipalités

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
D-1	Accompagner les spécialistes en inventaire fauniques et floristiques dans la planification et l'optimisation des inventaires sur notre territoire.	2024-2028	<ul style="list-style-type: none"> - Spécialistes en inventaire faunique et floristique - Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens - ISFORT/UQO - Capital Nature - Propriétaires de boisés privés - CNC - Éco-corridors Laurentiens 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et amélioration de la biodiversité - Adhésion de la population - Développement et maintien de partenariats - Transfert de connaissance et financement des projets
D-2	Connaitre et maitriser les outils législatifs en lien avec la conservation de la biodiversité et la connectivité	2024-2025	<ul style="list-style-type: none"> - MELCCFP - MRC - CNC - Éco-corridors Laurentiens 	<ul style="list-style-type: none"> - Transfert de connaissance et financement des projets

OBJECTIF E - Assurer une approche régionale de la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie

Indicateurs de suivi	Cibles
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de municipalités accompagnées par rapport au nombre de municipalités totales • Nombre de municipalités ayant été rencontrées pour discuter de l'intégration des concepts de conservation dans leurs règlements municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> • 50 % des municipalités ont été accompagnées par la MRC pour bonifier leurs actions • 75% des municipalités ayant été rencontré pour discuter de l'intégration des concepts de conservation dans leurs règlements municipaux

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
E-1	Assurer le transfert de connaissance entre la Stratégie de conservation de la biodiversité et les autres outils de planification et d'aménagement de la MRC (Plan régional des milieux humides et hydriques, Plan de gestion des matières résiduelles, Plan d'action sur le développement durable, SAD, etc.)	2024-2028	<ul style="list-style-type: none"> - MRC et Conseil des maires 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de la population - Transfert de connaissance et financement des projets
E-2	Poursuivre notre participation au projet de création d'un réseau régional favorisant le maintien de la connectivité écologique entre les parcs nationaux d'Oka, de Plaisance et du Mont-Tremblant de Conservation de la Nature Canada et Éco-corridors Laurentiens	2024-2028	<ul style="list-style-type: none"> - CNC - Éco-corridors laurentien - MRC voisines 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et maintien de partenariats
E-3	Accompagner les municipalités locales dans l'intégration des concepts de conservation dans leurs règlements d'urbanismes respectifs	2024-2028	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales - MELCCFP 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau C

OBJECTIF F - Accompagner, mobiliser et former l'ensemble des municipalités locales à l'égard de la conservation de la biodiversité

Indicateurs de suivi	Cibles
<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de municipalités locales représentées lors de la tenue d'un forum sur la conservation de la biodiversité • Pourcentage des employés municipaux ayant participé à une formation sur la conservation de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • 75% des municipalités locales représentées lors de la tenue d'un forum sur la conservation de la biodiversité • 60 employés municipaux ont participé à une formation sur la conservation de la biodiversité

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
F-1	Organiser un forum sur les avancées et les bonnes pratiques en lien avec la Stratégie de conservation de la biodiversité (destiné aux élus municipaux, aux organisations et aux institutions œuvrant dans le domaine de la conservation du territoire)	2026	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales - Organisations et institutions concernées 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de la population - Développement et maintien de partenariats - Transfert de connaissance et financement des projets
F-2	Offrir une formation destinée aux employés municipaux de la MRC à l'égard de la conservation de la biodiversité sur le territoire de la MRC de Papineau	2025	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de la population - Transfert de connaissance et financement des projets

OBJECTIF G - Assurer une continuité/pérennité dans la conservation de la biodiversité sur le territoire de la MRC

Indicateurs de suivi	Cibles
<ul style="list-style-type: none"> • Montant obtenu par des financements externes pour la réalisation de projets en lien avec la conservation de la biodiversité • Montant dépensé par la MRC provenant du Fonds des municipalités pour la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • 250 000 \$ obtenu par des financements externes pour la réalisation de projets en lien avec la conservation de la biodiversité • 132 000 \$ investit par la MRC provenant du Fonds des municipalités pour la biodiversité

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
G-1	Rechercher des sources de financement potentielles pour financer les projets en lien avec la conservation de la biodiversité	2024-2025	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères concernés - Partenaires visés 	<ul style="list-style-type: none"> - Transfert de connaissance et financement des projets

CONCLUSION

Aujourd'hui, les acteurs impliqués ont cette volonté de planifier judicieusement l'aménagement du territoire pour qu'il s'inscrive dans le développement durable de notre territoire et bénéficie à la fois aux citoyens et à la nature. Pour atteindre les objectifs de son plan d'action, la MRC de Papineau devra ainsi s'assurer que les populations résidentes et saisonnières, ainsi que les touristes adhèrent, chacun à leur façon, à la vision et aux projets de la MRC de Papineau en matière de conservation de la biodiversité. Il s'agit non seulement d'impliquer les citoyens, mais aussi de collaborer activement avec les municipalités locales, nos partenaires et les spécialistes en conservation de notre territoire afin que tout projet soit cohérent et nous rapproche de nos objectifs communs. Notamment, nous nous devons de maintenir ou rétablir les endroits du territoire qui assurent la connectivité écologique et ainsi offrir aux espèces fauniques et floristiques des conditions favorables à leur déplacement et à leur propagation.

En 2021, le Québec protégeait 17 % de son territoire terrestre par le biais d'outils légaux comme les parcs nationaux. En 2030, le gouvernement québécois souhaite que cette cible atteigne 30 % du territoire. Le réseau proposé de corridors écologiques permettra de contribuer à l'effort collectif de protection du paysage naturel. Le présent plan d'action est une étape importante vers la réalisation de cette cible primordiale.

ANNEXE A. Résumé des six étapes d'élaboration de la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau

Étape 1 – Collecte d'informations exhaustives

Les bases de données sur les types de sols, le socle rocheux, la hauteur des arbres, le réseau hydrographique et les occurrences d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi (EMVS) ont été consultées. Les occurrences historiques des EMVS ont été extraites de la base de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Ces données ont permis de faire ressortir différentes zones d'intérêts pour la conservation, notamment :

- les zones de fortes pentes, où le développement immobilier et l'exploitation forestière et agricole ne sont pas possibles;
- les zones propices à la présence d'espèces floristiques rares ou d'habitats particuliers;
- les rivières qui constituent des pistes de rétablissement de la connectivité en milieu agricole.

Étape 2 – Inventaires fauniques et floristiques

Des inventaires floristiques et fauniques ont été conduits sur le territoire de la MRC de Papineau, notamment aux endroits stratégiques ou névralgiques, en termes de présence potentielle ou historique d'espèces floristiques particulières. Les vieilles forêts, les forêts exceptionnelles et les milieux humides fragiles, rares ou à restaurer ont aussi été identifiés et inventoriés. L'objectif était notamment de vérifier la présence *in situ* de ses occurrences historiques d'espèces floristiques rares connues sur le territoire.

Étape 3 – Analyse de connectivité du territoire

L'ISFORT et Eco²Urb ont procédé à une analyse de la connectivité du territoire pour le déplacement de la faune, en testant la connectivité des habitats de trois espèces fauniques : la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*), le petit polatouche (*Glaucomys volans*) et la martre d'Amérique (*Martes americana*). Ces espèces ont besoin d'habitats peu ou non perturbés pour compléter leur cycle de vie et se déplacer. Dans notre étude, elles sont considérées comme « espèce parapluie », c'est-à-dire qu'en protégeant les habitats de ces trois espèces, on présume protéger l'habitat de 120 autres espèces fauniques sur notre territoire.

L'analyse des résultats de l'analyse de connectivité a permis de tracer des corridors de connectivité préliminaires entre les secteurs d'intérêts écologiques en fonction de la qualité des habitats pour le déplacement des espèces fauniques dans la MRC. Vous pouvez consulter le document de la Stratégie de conservation pour davantage de détails.

Étape 4 – Consultations auprès des municipalités locales et des partenaires

Pour optimiser les corridors de connectivité préliminaires obtenus à la suite de l'analyse des données collectées, les municipalités locales de la MRC ont été rencontrées. Elles ont pu bonifier les tracés proposés en fonction des enjeux et des réalités de leur territoire respectif. Les MRC limitrophes ainsi que certains grands propriétaires privés (notamment Kenauk Nature, Réserve

faunique Papineau-Labelle, Fiducie Lauzon, Énergie Brookfield/Evolugen) ont aussi été rencontrés. Ces rencontres ont permis d'harmoniser la démarche à l'échelle du territoire de la MRC et d'assurer une cohésion avec les corridors de connectivité des municipalités limitrophes.

Étape 5 – Forum sur une proposition de stratégie de conservation de la biodiversité

Tenu le 12 mars 2020, le Forum sur une proposition de stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau avait comme principal objectif d'informer, de consulter et d'échanger avec les élus et les partenaires sur la Stratégie proposée. Sept ateliers, animés par des experts dans le domaine, ont permis de recueillir des informations quant aux secteurs favorables à la conservation, à l'utilisation durable et à la connectivité du territoire dans un contexte de changement climatique. Une série de recommandations a été priorisée par les participants au forum et a guidé les réflexions des membres du Comité sur la biodiversité pour l'élaboration du plan d'action de la Stratégie.

Étape 6 – Adoption de la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau

En juin 2020, le Conseil des maires adopte la Stratégie de conservation de la biodiversité. Au même moment, il mandate le Comité sur la biodiversité d'élaborer un plan d'action qui permettra de mettre en œuvre et d'opérationnaliser la Stratégie.

ANNEXE B. Utilisation de la méthode Q pour soutenir la priorisation des actions de la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau (Lévesque et Fouqueray, 2020)